



## Informations Restauration Scolaire

- **Les inscriptions et la réservation des repas peuvent s'effectuer auprès du service Education Jeunesse de la Mairie** (8 h 00 – 11 h 30 et 14 h 00 – 16 h 30).
- Les prochaines permanences auront lieu :

Salle de restauration scolaire  
**de 15 h 00 à 18 h 00.**

Inscriptions/réervations	Dates
<b>Pour le mois</b>	
. d'octobre	Jeudi 21 et vendredi 22 septembre
. de novembre	Jeudi 19 et vendredi 20 octobre
. de décembre	Jeudi 16 et vendredi 17 novembre
<b>Les dates et lieu des permanences de décembre seront communiquées ultérieurement.</b>	

***Il est demandé aux familles de bien vouloir signer et de rendre le document en page 13 du règlement intérieur lors de l'inscription des enfants.***